



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL MARDI 8 FEVRIER 2022 A 20H00

Étaient présents : Mesdames CAVALLIN Adeline, GERMAIN Caroline, RISTORI Marie, SALINIER Marie-José,  
Messieurs BAEHR Gérard, DUGAS Bernard, FOTI Cédric, ISSENMANN André, MATHIEU Philippe, POSTY Alain,  
THIERRY Yann

Secrétaire de séance : M. THIERRY Yann

Président de séance : M. MATHIEU Philippe

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 20 DECEMBRE 2021

Le CR est adopté à l'unanimité.

### DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M. le Maire présente la vente d'une propriété située au 7 Rue de Bavans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter.

### BUDGET LOTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE

Afin d'équilibrer le CA 2021, il convient de modifier les écritures de stocks.

Le conseil à l'unanimité autorise Le Maire à effectuer les modifications nécessaires pour l'équilibre du budget lotissement.

### ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE AVEC LE SYDED

M. FOTI présente la proposition du SYDED concernant l'achat groupé en énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la ville en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- autorise le maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de PRESENTEVILLERS. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

### ACHAT GROUPE DE GRANULES AVEC LE SYDED (RENOUVELLEMENT)

Il est décidé de renouveler le groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments.

Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public et a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs), assurera la coordination du groupement.

Considérant que la commune utilise des granulés de bois et souhaite renouveler son adhésion à ce groupement, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après avoir entendu l'exposé du Maire :

- ▶ Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;
- ▶ Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe, autorise le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;

- Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte de la commune et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget de la commune.

## REGLEMENT CIMETIERE ET TARIFS CINERAIRES

Le règlement du cimetière établi par la commission Travaux a été présenté au Conseil. Ce document préalablement transmis aux élus n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

Les tarifs cinéraires datant de 2008, une réactualisation est présentée, intégrant également la construction des nouveaux columbariums :

### Concessions :

Concession simple (2.5 m <sup>2</sup> ) ou cavurne ou renouvellement	100 €
Concession double (5 m <sup>2</sup> ) ou renouvellement	200 €
Dépôt d'une urne sur caveau	50 €

### Columbarium :

15 ans	450 €
30 ans	650 €
Renouvellement 15 ans	200 €

### Jardin du Souvenir :

Dépôt de cendres	50 €
------------------	------

Le conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte le règlement et valide les nouveaux tarifs.

## ETAT D'ASSIETTE ONF 2022

M. le Maire présente l'état d'assiette 2022 proposé par ONF.

La commission réunie préalablement émet l'avis suivant :

- *Il faut s'en tenir à exploiter la parcelle 1 et la parcelle 2*
- *Il faut veiller à couper les hêtres dépérissant dans nos parcelles et laisser sur pied les arbres sains, qui sont majoritairement des hêtres et des chênes.*

Le conseil Municipal, **à l'unanimité**, suit l'avis de la commission.

## ADHESION AU RELAIS PETIT ENFANCE

Mme CAVALLIN présente le relais petite enfance de Voujeaucourt.

Cet organisme est un soutien aux jeunes parents dans leur démarche de garde d'enfants et un lieu de rencontre des assistantes maternelles.

Il propose des activités pour les assistantes maternelles et leurs enfants.

L'adhésion annuelle coûte 0.08€ / habitant soit pour la commune 37.60 €.

Les crédits seront prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Mr Le Maire à signer la convention.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Marchés du soir 2022 : En partenariat avec le comité des fêtes, le Maire soumet 3 dates à PMA : 24/06 ; 26/08 ; 02/09.

Voirie communale : M. le Maire informe le Conseil, que suite à une remarque de la Préfecture, la longueur de la voirie communale est de 3512,40 mètres linéaires + 440,80 mètres linéaires (places et aires de stationnement) = **3953,20 mètres linéaires**

Séance levée à 21h52

Fait à PRESENTEVILLERS, le 15 février 2022

Le secrétaire de séance

Yann THIERRY

